

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

GRATUITÉ DANS LES MÉDIATHÈQUES MUNICIPALES. DÉCISION. AUTORISATION

### Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer  
Mme Vaccaro à Mme Branas  
M Augé à Mme Picard  
M Acquaviva à Mme Picard

**Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020  
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020  
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

## GRATUITÉ DANS LES MÉDIATHÈQUES MUNICIPALES. DÉCISION. AUTORISATION

**Mme Pascale Bru, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant.**

Avec une fréquentation annuelle de plus de 140 000 visiteurs sur 2 sites (Médiathèque Léopold Sédar Senghor et Ludomédiathèque du pôle Simone Veil), les Médiathèques de Saint-Médard-en-Jalles sont le premier service culturel de proximité de la Commune.

Par leurs missions, elles interviennent sur des champs de compétences très variés : formation, information, lecture publique, conservation, loisirs et diffusion culturelle. Ce sont aussi des lieux de sociabilité, ouverts à tous gratuitement, offrant des occasions de travail, de détente et de rencontre.

Avec un taux de pénétration de 20,9% (6 800 abonnés inscrits actifs au 31 décembre 2019), les Médiathèques de Saint-Médard-en-Jalles sont légèrement au-dessus de la moyenne nationale située à 17%. Cependant, cet indicateur tend à s'éroder. C'est un phénomène national, qui montre la nécessité de toucher, de reconquérir les publics et de s'adapter aux nouvelles pratiques culturelles des Français.

Depuis 2015, l'accès aux Médiathèques de la Commune permet des formules d'abonnement différenciées entre habitants et non-habitants déclinées comme suit :

- Abonnement "Pour tous" : 10 documents tous supports + un accès à l'ensemble des ressources numériques : 12€ pour un Saint-Médardais / 25€ pour un habitant hors Commune ;
- Abonnement "Famille" : chaque membre de la famille possède sa propre carte permettant d'emprunter 10 documents avec une dégressivité tarifaire, plafonnée à 30€ pour une famille Saint-Médardaise et 60€ pour une famille hors Commune.

Deux formules d'abonnement gratuites ont été proposées, afin de présenter une offre gratuite à destination des mineurs, de permettre l'accès aux espaces numériques et aux animations sur inscription, afin de ne pas exclure les usagers non-emprunteurs d'une part et de poursuivre la lutte contre la fracture numérique d'autre part.

Ces offres se voulaient également incitatives pour découvrir la richesse des collections mais étaient restrictives : 3 livres ou revues jeunesse à chaque prêt, excluant ainsi multimédia, CD et DVD (abonnement découverte jeunesse), 1 document tout support à chaque prêt (abonnement découverte adulte).

Depuis quelques années, un mouvement en faveur de la gratuité des abonnements aux bibliothèques s'est opéré en France et s'est développé sur la Métropole bordelaise.

L'attente de certains publics est d'ailleurs très forte en la matière : les seniors, qui pour certains sont dans la précarité ou dans des situations financières très fragiles, notamment les seniors isolés ; les demandeurs d'emploi qui optent essentiellement pour des formules gratuites, n'accédant pas alors à des ressources complémentaires comme les ressources numériques ; les étudiants, usagers mixtes "BU-BM" (qui s'acquittent des coûts d'inscription en Bibliothèque Universitaire, utilisent l'espace offert pour leurs travaux notamment le week-end), mais également les familles qui ne peuvent s'acquitter des droits posés par les tarifs proposés.

Considérant que les recettes générées par les abonnements s'élevaient à 28 000 € pour les abonnés de la Commune.

Il vous est proposé d'adopter la gratuité des Médiathèques pour les Saint-Médardais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

La mise en place d'un abonnement "pour tous" : 15 documents tous supports pour 4 semaines maximum et un accès à l'ensemble des ressources numériques permettra à de nombreux usagers de s'inscrire et d'accéder de façon optimale aux collections sans frein financier.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** la gratuité des abonnements aux Médiathèques pour les Saint-Médardais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Décide** le relèvement des quotas de prêt pour tous à 15 documents pendant 4 semaines.

**Précise** que les tarifs d'abonnement existants sont maintenus pour les hors Commune.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions, règlements et actes y afférents.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **30 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 18 juillet 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_104
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	GRATUITÉ DANS LES MÉDIATHÈQUES MUNICIPALES. DÉCISION. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.9 - Culture
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_104-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_104-DE-1-1_0.xml	text/xml	884
Nom original :		
DG20_104.pdf	application/pdf	805732
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_104-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	805732

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 10h26min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 10h26min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 10h30min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 10h30min17s	Reçu par le MI le 2020-07-21